

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 2 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le deux juin, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-sept mai deux-mil vingt s'est réuni à vingt heures en session ordinaire à la Salle du Quadrille sous la présidence de Monsieur Régis PLISSON, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 33

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
PLISSON Régis	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
BRIAUD Philippe	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
SIMON Patrick	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
ROTUREAU Jacky	X			
FLEURY Félix	X			
MALGARINI Gwenaëlle	X			
CHOUTEAU Annie	X			
GOUAS Corinne	X			
MARTIN Jacky	X			
COCAULT Gaëlle	X			
MIMEAU Nicolas	X			

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
TENET Christiane	X			
PAVAGEAU Didier	X			
COMBESCOT Laurence	X			
ROUBY Guillaume	X			
BROSSEAU Lydie	X			
BARRAUD Raynald	X			
MARTINEAU Hélène	X			
MOUSSELEKY Denis	X			
FRUGIER Marie-Dominique	X			
BONNET Sébastien	X			
GOBIN Sonia	X			
GIRARDEAU Jérôme	X			
VILLETTE Anne-Sophie	X			
CACHO SANCHEZ Jorge	X			
VRIGNAUD Nadège	X			
VIAIN Didier		X		GIRARDEAU Jérôme

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Jérôme GIRARDEAU et Gwenaëlle MALGARINI

Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

1- APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION 01

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal de BELLEVIGNY.

Après en avoir pris connaissance et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, le règlement intérieur.

2- CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INSTITUTIONNELLES ET REPRÉSENTATIONS

DÉLIBÉRATION 02

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la création des commissions municipales.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

➔ COMMISSIONS MUNICIPALES

↪ Finances – Budgets :

- Président : Régis PLISSON
- Composition :
 - Jacky ROTUREAU – Félix FLEURY – Nicole DURAND-GAUVRIT – Philippe BRIAUD – Anne-JO GALLIEN – Michel ALLAIN – Marie-Dominique VILMUS – Patrick SIMON – Sophie PLISONNEAU – Jean-Luc LARDIÈRE + Jérôme GIRARDEAU

↪ Patrimoine :

- Responsable de la Commission : Félix FLEURY
- Composition :
 - Jacky ROTUREAU – Jean-Luc LARDIÈRE – Gwenaëlle MALGARINI – Jacky MARTIN – Nicolas MIMEAU – Laurence COMBESCOT – Guillaume ROUBY – Sébastien BONNET – Jérôme GIRARDEAU – Nadège VRIGNAUD
- Patrimoine : *Entretien des bâtiments, études et suivi des projets*

↪ Urbanisme – Cadre de Vie :

- Responsable de la Commission : Michel ALLAIN
- Composition :
 - Félix FLEURY – Gaëlle COCAULT – Didier PAVAGEAU – Guillaume ROUBY – Lydie BROSSEAU – Denis MOUSSELEKY – Sonia GOBIN
- Urbanisme : *ZAC, PLUIH, projets urbanistique (réunions en journée : 10 H/12 H – 14 H/16 H*
- Cadre de Vie : *espaces verts, aménagements urbains, chemins piétonniers, pistes cyclables...*

↪ Voirie Urbaine :

- Responsable de la Commission : Nicole DURAND-GAUVRIT
- Composition :
 - Félix FLEURY – Philippe BRIAUD – Patrick SIMON – Corinne GOUAS – Didier PAVAGEAU – Raynald BARRAUD – Sonia GOBIN – Jérôme GIRARDEAU – Anne-Sophie VILLETTE
- Voirie urbaine : *routes, éclairage public, assainissement, réseaux*

- ↪ **Voirie Rurale :**
 - Responsable de la Commission : Patrick SIMON
 - Composition :
 - Félix FLEURY – Nicole DURAND-GAUVRIT - Philippe BRIAUD– Corinne GOUAS – Didier PAVAGEAU – Raynald BARRAUD – Sonia GOBIN – Jérôme GIRARDEAU – Anne-Sophie VILLETTE
 - Voirie rurale : routes, éclairage public, assainissement, réseaux
 - Agriculture : Relations avec la profession agricole

- ↪ **Commission Scolaire :**
 - Responsable de la Commission : Sophie PLISSONNEAU
 - Composition :
 - Jean-Luc LARDIÈRE – Gwenaëlle MALGARINI - Nicolas MIMEAU – Christiane TENET - Hélène MARTINEAU
 - Commission scolaire : conseils d'écoles, périscolaires, restauration scolaire

- ↪ **Culture – Communication :**
 - Responsable de la Commission : Jean-Luc LARDIÈRE
 - Composition :
 - Annie CHOUTEAU – Jacky MARTIN – Laurence COMBESCOT - Hélène MARTINEAU – Anne-Sophie VILLETTE – Jorge CACHO-SANCHEZ – Didier VIAIN
 - Culture : médiathèques, activités culturelles
 - Communication : bulletin municipal, Newsletter, site Internet, accueil des nouveaux habitants...

- ↪ **Sports – Vie Associative :**
 - Responsable de la Commission : Philippe BRIAUD
 - Composition :
 - Corinne GOUAS – Jacky MARTIN – Nicolas MIMEAU – Didier PAVAGEAU – Lydie BROSSEAU – Denis MOUSSELEKY – Marie-Dominique FRUGIER – Sébastien BONNET – Nadège VRIGNAUD
 - Sports : équipements sportifs, relations avec les associations
 - Vie Associative : relations avec les associations

- ↪ **Enfance Jeunesse :**
 - Responsable de la Commission : Marie-Dominique VILMUS
 - Composition :
 - Gwenaëlle MALGARINI – Jacky MARTIN – Nicolas MIMEAU – Marie-Dominique FRUGIER
 - Enfance - jeunesse : crèche, multi-accueil, RAM, CLIC, parentalité

- ↪ **Commission "Affaires Sociales" :**
 - Responsable de la Commission : Anne-Jo GALLIEN
 - Composition :
 - Sophie PLISSONNEAU – Marie-Dominique FRUGIER – Christiane TENET – Raynald BARRAUD – Jérôme GIRARDEAU – Annie CHOUTEAU – Corinne GOUAS - BROSSEAU Lydie - Sonia GOBIN – Didier VIAIN

➔ **COMMISSIONS INSTITUTIONNELLES**

↩ **CCAS :**

- Président : Régis PLISSON
- Composition :
 - ✖ Scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste : 8 membres
 - ✖ 1 liste déclarée : Anne-Jo GALLIEN

Après élection :

- Vice-Présidente : Anne-Jo GALLIEN
- Membres :
 - Sophie PLISSONNEAU – Marie-Dominique FRUGIER – Christiane TENET – Raynald BARRAUD – Jérôme GIRARDEAU – Annie CHOUTEAU – Corinne GOUAS
- CCAS : composé de 8 Conseillers Municipaux, 8 personnes de la Société Civile.

A pour mission : la gestion de l'EHPAD et des logements du Foyer-Soleil et l'action sociale (personne en difficulté, l'emploi, la réinsertion)

↩ **Commission d'Appel d'Offres :**

- Président : Le Maire ou son représentant
- Composition :
 - ✖ Scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants
 - ✖ 1 liste déclarée : Nicole DURAND-GAUVRIT

Après élection :

- Membres titulaires : Jacky ROTUREAU – Félix FLEURY – Patrick SIMON – Nicole DURAND-GAUVRIT – Michel ALLAIN
- Membres suppléants : Philippe BRIAUD – Jérôme GIRARDEAU – Didier PAVAGEAU – Nicolas MIMEAU – Laurence COMBESCOT
- CAO : *en charge des procédures des marchés publics*

↩ **Délégation du Service Public :**

- Président : Le Maire ou son représentant
- Composition :
 - ✖ Scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants
 - ✖ 1 liste déclarée : Nicole DURAND-GAUVRIT

Après élection :

- Membres titulaires : Jacky ROTUREAU – Félix FLEURY – Patrick SIMON – Nicole DURAND-GAUVRIT – Michel ALLAIN
- Membres suppléants : Philippe BRIAUD – Jérôme GIRARDEAU – Didier PAVAGEAU – Nicolas MIMEAU – Laurence COMBESCOT
- DSP : *en charge des procédures des délégations de service public*

➔ **DÉSIGNATION - REPRÉSENTATION**

↩ **Conseil d'Administration du Collège Antoine de Saint Exupéry :**

- 1 représentant : Sophie PLISSONNEAU

↳ Conseil d'École Écoles Publiques de BELLEVIGNY :

- 2 représentants : le Maire ou son représentant et Sophie PLISSONNEAU

3- DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

DÉLIBÉRATION 03

Conformément à l'article L2122-21 du CGCT, sous le contrôle du Conseil Municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, le Maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier :

- De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, (vote du budget), à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures de risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au « a » de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; le Maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées y compris toute décision concernant les conventions à passer avec le SyDEV, Vendée Eau, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale si la dépense engagée ne dépasse pas les montants indiqués ci-dessus. Monsieur le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises pour les dépenses supérieures à 10 000 Euros.
- D'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, pour la Commune qui en est délégataire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
- D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal (300 000 Euros) ;
- De fixer les tarifs au profit de la Commune sans caractère fiscal et sans limitation de montant ;

L'ensemble de ces délégations fera l'objet d'un rapport au Conseil Municipal à la séance qui suit la décision.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les délégations au Maire ci-dessus énoncées.

4- VOTE DES SUBVENTIONS 2020

DÉLIBÉRATION 04

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions 2020 suivant le projet établi par la Commission des Finances.

La proposition est la suivante :

- Attribution aux associations organisatrices de sports de compétition :
 - 40,00 €uros par jeune bellevignois de moins de 18 ans au 1^{er} janvier
 - Subvention exceptionnelle pour équipe ou joueur en Région ou en National (sur justificatif) :
 - Soit Sport niveau supérieur (championnat régulier)
 - * National – 10 joueurs : 1 000 € ; National + 10 joueurs : 2 000 €
 - * Régional – 10 joueurs : 300 € ; Régional + 10 joueurs : 600 €
 - Soit déplacement occasionnel (plafonné à 3 sorties annuelles)
 - * – 10 joueurs : 50 € ; + 10 joueurs : 100 €
 - Plafonnement de la subvention à 50 % du montant de la cotisation (licence/adhésion)
 - Pour les clubs évoluant en championnat en national, le nom de BELLEVIGNY devra figurer dans la raison sociale.

Sont concernées :

✘ E.S.B. Football Belleville (118 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	4 720,00 €
✘ E.S.B. Basket Belleville (118 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	4 720,00 €
✘ E.S.B. Judo Belleville (53 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	2 120,00 €
✘ E.S.B. Tennis Belleville (30 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 200,00 €
✘ E.S.B. Tennis de Table Belleville (35 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 400,00 €
✘ Football Club Saligny (81 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	3 200,00 €
✘ Saligny Vendée Badminton (30 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 200,00 €
✘ Le Poiré Saligny Vendée (35 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 400,00 €
✘ Je Grimpe 85 (34 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 360,00 €

- Attribution aux associations sportives sans compétition et activités jeunesse :

- 20,00 €uros par jeune bellevignois de moins de 18 ans
- Plafonnement de la subvention à 50 % du montant de la cotisation (licence/adhésion)

Sont concernées :

✘ Ecole Sports et Vie Belleville (41 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	820,00 €
✘ Gym Volontaire (26 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	520,00 €
✘ Ass. Sportive de Musculation Salignaise (7 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	140,00 €
✘ Association Art et Vie Belleville (15 bellevignois)	

-	Subvention de fonctionnement :	300,00 €
✖	La CICADELLE Aizenay (34 bellevignois)	
-	Subvention de fonctionnement	550,00 €
⇒	Attribution aux associations organisant des activités culturelles à Bellevigny pour les moins de 18 ans :	
✖	Activités « Théâtre jeunes » Familles Rurales Belleville (44,50 € x 16 bellevignois)	
-	Subvention de fonctionnement	712,00€
⇒	Attribution aux associations organisant des activités culturelles hors Bellevigny pour les moins de 18 ans :	
✖	Ecole intercommunale de musique Les Lucs (270,00€ 23 élèves)	
-	Subvention de fonctionnement	6 210,00 €
✖	Ecole de musique du Poiré sur Vie (EMPB) (69,00 € x 4 élèves)	
-	Subvention de fonctionnement	276,00 €
⇒	Attribution de subvention aux associations ou demandeurs suivants :	
✓	<u>Gestion scolaire et péri-scolaire :</u>	
✖	AJB (Association Jeunesse Bellevilloise) Belleville sur Vie	
-	Subvention de fonctionnement	163,00 €
✖	La Marelle Saligny	
-	Subvention de fonctionnement	163,00 €
✖	APEL École Privée Saint Augustin Belleville	
-	Subvention de fonctionnement	163,00 €
✖	APEL Saligny	
-	Subvention de fonctionnement	163,00 €
✖	APE École Publique Les Chaumes Belleville	
-	Subvention de fonctionnement	163,00 €
✖	Amicale Laïque Saligny	
-	Subvention de fonctionnement	163,00 €
✖	Ass. Sportive écoles privées Belleville	
-	Organisation d'activités à caractère éducatif (sports, culture...)	163,00 €
✖	École Publique Club USEP Saligny (forfait)	
-	Subvention de fonctionnement	163,00 €
✖	École Privée Club ASCEP Saligny (forfait)	
-	Subvention de fonctionnement	163,00 €
✖	Ass. Parents d'Élèves Collège Belleville (FCPE Vendée)	
-	Subvention de fonctionnement	98,00 €
✖	Ass. Sportive du Collège Belleville	
-	Subvention de fonctionnement	208,00 €
✖	AJB (Association Jeunesse Bellevilloise) Belleville sur Vie	
-	Subvention de fonctionnement centre de loisirs	64 000,00 €
✖	La Marelle centre de loisirs - Saligny	
-	Subvention de fonctionnement centre de loisirs	28 000,00 €

✓ Social :

✗ Aide Sociale CCAS		
- Subvention de fonctionnement		15 000,00 €
✓ <u>Divers :</u>		
✗ Maison Départementale des Associations de Vendée (MDAV)		
- Subvention de fonctionnement		360,00 €
✗ ADPC 85 Protection Civile Le Poiré sur Vie		
- Subvention fonctionnement		306,00 €
✗ Familles Rurales - Foyer des Jeunes (Saligny)		
- Subvention fonctionnement		325,00 €
✗ La Fondation du Patrimoine		
- Subvention de fonctionnement		300,00 €
✗ La Fondation de France		
- Subvention de fonctionnement		530,00 €
✗ Amicale Cantonale donneurs de sang Le Poiré		
- Subvention de fonctionnement		100,00 €
✓ <u>Centre de Formation Professionnelle et Apprentissage (16,00 €/élève bellevignois)</u>		
✗ IFACOM La Ferrière (5 élèves bellevignois)		
- Subvention de fonctionnement		80,00 €
✗ DITEP L'Alouette (1 élève bellevignois)		
- Subvention de fonctionnement		16,00 €

SUBVENTIONS À L'ENFANCE

Objet / Demandeur		Voté 2019	Proposition 2020
Écoles Privées (maternelle + élémentaire) Fournitures scolaires	Belleville	44,00 € / élève Bellevigny x 190 élèves = 8 360,00 € (- acompte 4 000,00)	45,00 € / élève Bellevigny x 179 élèves = 8 055,00 € (- acompte 4 000,00)
	Saligny	44,00 € / élève Bellevigny x 111 élèves = 4 884,00 € (- acompte 2 400,00)	45,00 € / élève Bellevigny x 115 élèves = 5 175,00 € (- acompte 2 400,00)
Écoles Élémentaires publiques Classe de découverte	Belleville et Saligny	30,00 € /enfant Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse (école Saligny) (3 jours minimum) (1 fois dans la scolarité)	31,00 € /enfant Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse (école Saligny) (3 jours minimum) (1 fois dans la scolarité)
Écoles Élémentaires privées Classe de découverte	Belleville et Saligny	30,00 € /enfant Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse (école Saligny) (3 jours minimum) (1 fois dans la scolarité)	31,00 € /enfant Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse (école Saligny) (3 jours minimum) (1 fois dans la scolarité)
Écoles Publiques (maternelle + élémentaire) Projets pédagogiques	Belleville	9,00 € / élève Bellevigny + Beaufou maternelle 74 élèves = 666,00 € élémentaire 153 élèves = 1 377,00 €	9,00 € / élève Bellevigny + Beaufou maternelle 76 élèves = 684,00 € élémentaire 147 élèves = 1 323,00 €
	Saligny	9,00 € / élève Bellevigny + Beaufou + Saint Denis la Chevasse x 181 élèves = 1 629,00 €	9,00 € / élève Bellevigny + Beaufou + Saint Denis la Chevasse x 170 élèves = 1 530,00 €
Écoles Privées (maternelle + élémentaire) Projets pédagogiques	Belleville	9,00 € / élève Bellevigny x 190 élèves = 1 710,00 €	9,00 € / élève Bellevigny x 179 élèves = 1 611,00 €
	Saligny	9,00 € / élève Bellevigny x 111 élèves = 999,00 €	9,00 € / élève Bellevigny x 115 élèves = 1 035,00 €
OGEC Subvention contrat d'association écoles privées	Belleville	Voté ultérieurement selon coût élève 2018	112 064,74 € (626,06 x 179 élèves)
	Saligny		71 996,90 € (626,06 x 115 élèves)

CRÉDITS ALLOUÉS AUX ÉCOLES PUBLIQUES (Règlement de factures par la Mairie)

Libellé	Proposition 2020	Voté 2020
Ecole maternelle publique "les Chaumes" Belleville		
Fournitures scolaires	45,00 €/ élève Bellevigny + Beaufou x 76 élèves = 3 420,00 € (- acompte : 1 630,00 €)	45,00 €/ élève Bellevigny + Beaufou x 76 élèves = 3 420,00 € (- acompte : 1 630,00 €)
Fonctionnement (téléphone - photocopieur - petits matériels & mobilier, abonnements, fournitures, timbres...)	3 000,00	3 000,00
Ecole élémentaire publique "les Chaumes" Belleville		
Fournitures scolaires	45,00 €/ élève Bellevigny + Beaufou x 147 élèves = 6 615,00 € (- acompte 3 370,00 €)	45,00 €/ élève Bellevigny + Beaufou x 147 élèves = 6 615,00 € (- acompte 3 370,00 €)
Fonctionnement (téléphone - photocopieur - petits matériels & mobilier, abonnements, fournitures, timbres...)	4 500,00 €	4 500,00 €
Ecole Primaire Publique "Le Sablier du Frêne" Saligny		
Fournitures scolaires	45,00 €/ élève Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse x 170 élèves = 7 650,00 € (- acompte : 3 900,00 €)	45,00 €/ élève Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse x 170 élèves = 7 650,00 € (- acompte : 3 900,00 €)
Fonctionnement (téléphone - photocopieur - petits matériels & mobilier, abonnements, fournitures, timbres...)	4 500,00 €	4 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le vote des subventions ci-dessus présentées.

5- RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX

DÉLIBÉRATION 05

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les loyers du locatif situé Allée Pasteur (Ostéopathe-Psychologue), et du bureau de Poste.

1- Local Allée Pasteur

Evolution de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) - source INSEE :

- ✓ 4^{ème} trimestre 2018 : 114,06
- ✓ 4^{ème} trimestre 2019 : 116,16

Révision applicable au 1^{er} juillet 2020 :

	loyer mensuel actuel	Proposition nouveau loyer à compter du 01/07/2020
→ Loyer ostéopathe (Melle ZAMPARUTTI Julie) et psychologue (Mr CHAILLOU Cédric) :	579,36 €	590,03 €

2- Bureau de Poste

2.1- Partie salle de tri et vestiaires

Evolution de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) - source INSEE :

- ✓ 2^{ème} trimestre 2012 : 106,00 (indice de base fixé au bail)
- ✓ 2^{ème} trimestre 2019 : 114,47

Révision applicable au 1^{er} juillet 2020 :

Loyer annuel de base HT 4 500,00 €	Proposition nouveau loyer à compter du 01/07/2020 4 859,58 € soit: 1 214,89 € HT/trimestre
--	--

2.2- Partie activité commerciale

Evolution de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) - source INSEE :

- ✓ 2^{ème} trimestre 2012 : 107,65 (indice de base fixé au bail)
- ✓ 2^{ème} trimestre 2017 : 115,21

Révision applicable au 1^{er} juillet 2020 :

Loyer annuel de base HT 9 220,00 €	Proposition nouveau loyer à compter du 01/07/2018 9 867,50 soit: 2 466,87 € HT/trimestre
--	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6- TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

DÉLIBÉRATION 06

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser la tarification pour la restauration scolaire 2020/2021.

La Commission Scolaire a étudié la mise en place d'une tarification différenciée selon quotient familial ; en effet, l'État a mis en place un dispositif de tarification sociale, à savoir : le versement de 2 Euros par repas facturé 1 Euro.

Monsieur le Maire rappelle que le repas était facturé 3,67 Euros en 2018/2019 et que l'évolution de prix s'établissant à + 2 %, le tarif moyen attendu serait de 3,75 Euros par repas.

La proposition serait de mettre en place 4 tranches en fonction du Quotient Familial CAF.

➤ Restauration scolaire Saligny et « les Chaumes » à Belleville

	ENFANT BELLEVIGNOIS	ENFANT DE BEAUFOU	ENFANT NON BELLEVIGNOIS	ENSEIGNANT OU ADULTE
Régulier (1 à 4 jours)	Tarification sociale (voir ci-dessous)	4,42 € dont 0,35 € pris en charge par la Cne de Beaufoou	4,77 €	6,68 €
Exceptionnel	4,51 € 4,075 €	5,48 €	5,83 €	
Repas 3 ^{ème} enfant de la même famille	1,00 €			

➤ Tarification sociale

→	Tranche 1	QF ≤ 500	:	1,00 € (+ 2 € de l'État)
→	Tranche 2	500 < QF ≤ 700	:	3,57€
→	Tranche 3	700 < QF ≤ 1100	:	3,82 €
→	Tranche 4	1 100 < QF	:	3,98 €

Une carence de 2 jours sera appliquée ; le remboursement se fera à partir du 3ème jour d'absence.

➤ Vente de repas aux associations à Belleville :

→ Décide que la différence entre le prix de revient du repas confectionné par l'EHPAD et le prix de vente aux associations sera pris en charge par la commune moyennant le versement d'une subvention à l'EHPAD L'Orée du Bocage.

→ Fixe le prix de vente des repas aux associations :

✗	Enfant bellevignois	1,54 €
✗	Enfant non bellevignois	2,71 €
✗	Enfant de Beaufou	2,71 €*
✗	Personnel association ou stagiaire	1,54 €
✗	Enseignant	4,95 €
✗	Repas sans allergène famille	3,48 €
✗	Repas sans allergène association	3,48 €
✗	Repas 3ème enfant bellevignois de la même famille	0,80 €

* moins la participation de la commune de Beaufou

La facturation des repas aux associations est assurée par le CCAS de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs de la restauration scolaire évoqués ci-dessus.

7- COÛT MOYEN D'UN ÉLÈVE DES ÉCOLES PUBLIQUES DE BELLEVIGNY ET SUBVENTIONS AUX OGE *DÉLIBÉRATION 07*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le calcul du coût moyen d'un élève des écoles publiques de BELLEVIGNY pour 2019.

Celui-ci s'élève à 626,06 Euros.

Il est proposé de verser les subventions suivantes :

- École Privée de Belleville « Saint Augustin » : 179 élèves x 626,06 € = 112 0645,74 €
- École Privée de Saligny « Le Sacré Cœur » : 115 élèves x 626,06 € = 71 996,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le coût d'un élève des écoles publiques en 2019 et le montant des subventions versées aux écoles privées.

8- ESPACE JEUNESSE : RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

DÉLIBÉRATION 08

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des entreprises retenues, suite aux appels d'offres, pour la restructuration d'un vestiaire de football en Espace Jeunesse au Pôle Sportif de Belleville.

N° Lot	Intitulé lots	Estimation	Entreprises retenues		Prix de l'offre
01	Terrassement - Voirie - Réseaux divers	10 000,00 €	SARL Fabrice TP	85170 Le Poiré sur Vie	19 509,10 €
02	Démolition - Décontamination	55 000,00 €	Nickel Habitat	85150 Les Achards	29 452,00 €
03	Gros œuvre	25 000,00 €	SARL Franck Oliveau	85170 Le Poiré sur Vie	47 322,24 €
04	Charpente bois	17 000,00 €	Veron Diet	49110 Le Pin en Mauge	15 090,38 €
05	Couverture - Étanchéité - Zinguerie	8 000,00 €	AMC Structures	85140 Essarts en Bocage	12 893,86 €
06	Bardage	13 000,00 €	AMC Structures	85140 Essarts en Bocage	17 395,33 €
07	Menuiseries extérieures aluminium	35 000,00 €	Serrueries Luçonnaises	85400 Luçon	41 928,00 €
08	Menuiseries intérieures	5 000,00 €	CNA Decobois	85300 Challans	5 471,89 €
09	Platerie - cloisonnement - faux plafonds	20 000,00 €	SARL Aucher	85150 La Mothe Achard	22 660,00 €
10	Chapes - sols coulés sols scellés - faïence	25 000,00 €	SARL Gérard Touzeau	85190 Aizenay	27 811,03 €
11	Peinture nettoyage	5 500,00 €	EVPR	85170 Dompierre sur Yon	7 150,00 €
12	Électricité - courants forts et faibles	17 000,00 €	Ets Turquand	85170 Le Poiré sur Vie	15 311,09 €
13	Chauffage - ventilation - plomberie - sanitaires	20 000,00 €	Ets Turquand	85170 Le Poiré sur Vie	22 942,46 €
14	Agencement	25 000,00 €	CNA Decobois	85300 Challans	21 301,49 €
TOTAL		280 500,00 €			306 238,87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la liste des entreprises retenues pour l'Espace Jeunesse et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce marché.

9- REMBOURSEMENT DE FRAIS À M. RÉGIS PLISSON

DÉLIBÉRATION 09

Félix FLEURY, Maire délégué, informe le Conseil Municipal que Monsieur Régis PLISSON a avancé sur ses fonds propres le paiement des repas à l'occasion de l'accueil des journalistes de France Inter pour le jeu des 1 000 €uros.

La dépense s'est élevée à 89,90 €uros pour 4 repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement de la dépense à Monsieur Régis PLISSON.

11- CALENDRIER DES RÉUNIONS

- Mardi 9 juin 18 H00 Mairie de Belleville Adjoints
- Mardi 16 juin 18 H 00 Mairie de Belleville Adjoints

- Mardi 23 juin 18 H 00 Mairie de Belleville Adjoints
- Mardi 30 juin 18 H 00 Mairie de Belleville Commission Finances
- Mardi 7 juillet 20 H 00 Salle du Quadrille Conseil Municipal
- Mardi 21 juillet 18 H 00 Mairie de Belleville Adjoints
- Mardi 25 août 18 H 00 Mairie de Belleville Adjoints
- Mardi 1^{er} septembre 18 H 00 Mairie de Belleville Adjoints
- Mardi 8 septembre 20 H 00 Lieu à déterminer* Conseil Municipal
- Mardi 22 septembre 18 H 00 Mairie de Belleville Adjoints
- Mardi 6 octobre 18 H 00 Mairie de Belleville Adjoints
- Mardi 20 octobre 18 H 00 Mairie de Belleville Adjoints
- Mardi 27 octobre 20 H 00 Lieu à déterminer* Conseil Municipal
- Mardi 3 novembre 18 H 00 Mairie de Belleville Adjoints
- Mardi 17 novembre 18 H 00 Mairie de Belleville Adjoints
- Mardi 1^{er} décembre 18 H 00 Mairie de Belleville Adjoints
- Mardi 8 décembre 20 H 00 Lieu à déterminer* Conseil Municipal
- Mardi 15 décembre 18 H 00 Mairie de Belleville Adjoints

** Salle des Magnolias ou Salle du Quadrille selon crise sanitaire*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec lui le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :



1. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
2. Création des commissions municipales et institutionnelles et représentations
3. Délégations du Conseil Municipal au Maire
4. Vote des subventions 2020
5. Révision des loyers communaux
6. Tarifs de la restauration scolaire 2020/2021
7. Coût moyen d'un élève des écoles publiques de BELLEVIGNY et subventions aux OGEC
8. Espace Jeunesse : résultat de l'appel d'offres

PLISSON Régis	ROTUREAU Jacky	FLEURY Félix	DURAND-GAUVRIT Nicole
BRIAUD Philippe	GALLIEN Anne-Jo	ALLAIN Michel	VILMUS Marie-Dominique
SIMON Patrick	PLISSONNEAU Sophie	LARDIÈRE Jean-Luc	MALGARINI Gwenaëlle
CHOUTEAU Annie	GOUAS Corinne	MARTIN Jacky	COCAULT Gaëlle
MIMEAU Nicolas	TENET Christiane	PAVAGEAU Didier	COMBESCOT Laurence
ROUBY Guillaume	BROSSEAU Lydie	BARRAUD Raynald	MARTINEAU Hélène
MOUSSELEKY Denis	FRUGIER Marie-Dominique	BONNET Sébastien	GOBIN Sonia
GIRARDEAU Jérôme	VILLETTE Anne-Sophie	CACHO-SANCHEZ Jorge	VRIGNAUD Nadège
VIAIN Didier <i>Excusé</i>			

(1) En cas de non-signature, indiquer le motif